

Crédit Fonctionnaires

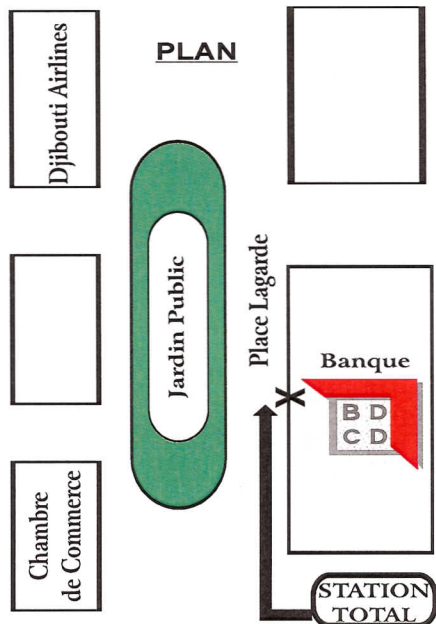


Place Lagarde
B.P. : 1929 Djibouti - RDD
Tel. : 35.35.34 - Fax : 35.08.80
E-mail : contact@bdcdjibouti.com

Nos horaires adaptés à vos besoins

Nos bureaux sont ouverts du :

- **Samedi ou Mercredi** de 08 h 00 à 12 h 30
et de 16 h 15 à 17 h 45.
- **Jedi** de 08 h 00 à 12 h 30,
hors période du Ramadan.



Un crédit dédié aux Fonctionnaires
et salariés du Secteur Public



Place Lagarde
B.P. : 1929 Djibouti - RDD
Tel. : 35.35.34 - Fax : 35.08.80
E-mail : contact@bdcdjibouti.com

Un crédit dédié aux Fonctionnaires et salariés du Secteur Public

Bénéficiaires

Les salariés du secteur public et les fonctionnaires titulaires.

Objet du prêt

Pas de justification à fournir.

Montant

500 000 DJF maximum pour les agents et fonctionnaires non cadres.

1 000 000 DJF maximum pour les fonctionnaires cadres.

Taux unique

9,50 % l'an.

Durée du remboursement

Fixée à l'avance avec un maximum de 24 mois.

Montant du remboursement

Fixé à l'avance pour toute la durée du prêt.

Frais de remboursement anticipé plafonné à 5 000 DJF

Autres charges

Frais de dossier : 1 % du montant du crédit, prélevés au moment du versement du prêt sur le compte avec un minimum de perception de 5.000 DJF

Conditions d'obtention

- Être agent titulaire de la Fonction Publique ou du secteur public.
- Avoir un compte à la BDCD en fonction depuis 1 mois
- Délégation de salaire et d'indemnité de fin de carrière, si bénéficiaire.
- Contrat d'Assurance Décès Invalidité en faveur de la BDCD.
- Engagement maximum 30 %.

Le montant du remboursement mensuel comprend :

Le capital, les intérêts, la prime d'assurance décès invalidité.

Montant du Prêt	Montant du remboursement mensuel ¹	
	Pendant 12 mois	Pendant 24 mois
50 000	4 375	2 287
100 000	8 750	4 574
250 000	21 876	11 434
500 000	43 751	22 868
1 000 000	87 502	45 735

¹ Hors Assurance Décès Invalidité